

# CDJM

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

## Avis sur la saisine n° 21-192

*Adopté en réunion plénière du 8 février 2022*

### Description de la saisine

Le 13 décembre 2021, M. Fabrice Mégrot a saisi le CDJM à propos d'un article publié le 8 décembre 2021 par le quotidien *Midi libre* sur son site et titré [« Covid : les non-vaccinés ont 90 % de risque d'attraper le virus en 5 minutes même à trois mètres de distance »](#). M. Fabrice Mégrot estime que cet article ne respecte pas l'exactitude et la véracité des faits. Il estime que le titre « *énonce le fait que des personnes non-vaccinées auraient 90 % de risque d'attraper la Covid* ». Il affirme qu'« *à aucun moment* », il n'est fait référence à la vaccination dans l'étude qui a inspiré l'article de *Midi libre*. Ce dernier est, selon lui, « *trompeur et orienté* ».

### Règles déontologiques concernées

Les textes déontologiques auxquels le CDJM se réfère précisent les obligations du journaliste.

- Il « *tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles* », selon la Charte d'éthique professionnelle des journalistes (SNJ, 1918/1938/2011).
- Il doit « *respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître* », selon la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (Munich, 1971, devoir n° 1).
- Il doit « *respecter les faits et le droit que le public a de les connaître* », selon la Charte d'éthique mondiale des journalistes (FIJ, 2019, article 1).

## Réponse du média mis en cause

Le 25 janvier 2022, le CDJM a adressé à M. Olivier Biscaye, directeur de la rédaction du *Midi libre*, avec copie à Mme Laure Ducos, journaliste, un courrier les informant de cette saisine et les invitant à faire connaître leurs observations, comme le prévoit le règlement du CDJM, dans un délai de quinze jours.

La journaliste a expliqué dans un entretien avec le CDJM qu'elle traitait régulièrement de questions scientifiques et notamment ces derniers mois de sujets concernant la pandémie de Covid-19. Cela l'a conduite à estimer, à la lecture du rapport de l'institut Max-Planck qui fait l'objet de cet article, que seules les personnes non vaccinées étaient concernées.

Compte-tenu de sa connaissance du dossier Covid-19, elle a considéré qu'il était important de signaler que le risque est grand de ne pas mettre de masque, même pour une courte visite, quand on n'est pas vacciné. Elle précise au CDJM qu'il ne s'agissait pas pour elle d'inciter à la vaccination, mais plutôt au port du masque.

## Analyse du CDJM

L'article du *Midi libre* en cause présente les conclusions d'une étude conduite par le laboratoire de physique des fluides de l'institut Max-Planck de Göttingen (Allemagne) et publiée [sur le site de l'Académie nationale des sciences des États-Unis](#).

Cette étude porte sur la transmission du coronavirus SRAS-CoV-2 et la contamination entre individus par voie aérienne. Elle conclut que « *pour une charge virale et une dose infectieuse typiques du SRAS-CoV-2, la distance sociale seule, même à 3,0 m entre deux personnes qui parlent, conduit à une limite supérieure de 90 % pour le risque d'infection après quelques minutes* » et donc que « *le risque d'infection est très faible lorsque tout le monde porte un masque facial, même s'il ne s'adapte pas parfaitement au visage* ».

Ce travail de recherche considère plusieurs paramètres, mais, souligne le requérant, « *pas le statut vaccinal* ». Comme l'a constaté le CDJM, l'étude en question n'évoque en effet pas le statut vaccinal. Pour autant, écrire que les non-vaccinés risquent d'attraper la Covid-19 à trois mètres en cinq minutes est-il une inexactitude ?

M. Eberhard Bodenschat, un des rédacteurs de l'étude de l'institut Max-Planck de Göttingen, explique au CDJM qu'« *il existe très peu, voire aucune donnée sur les personnes vaccinées. C'est très difficile à faire en laboratoire. Nos données portent sur la dose et la charge virale des personnes non vaccinées. La charge virale, lorsqu'elle est pleinement infectieuse, semble similaire*

*pour les personnes vaccinées et non vaccinées. Cependant, la dose est une toute autre histoire, car le système immunitaire a une grande importance ». Il ajoute que le risque de contamination des personnes vaccinées pourrait être « inférieur à ce que nous estimons, même être nul. Nous savons déjà que la réponse immunitaire est excellente quelques semaines après la vaccination et le rappel, puis qu'elle se dégrade et que la probabilité d'infection augmente ».*

Cette restriction du champ de l'étude aux non-vaccinés n'était pas précisée de façon claire par les chercheurs dans l'étude publiée sur le site de l'Académie des sciences des Etats-Unis. Elle est déduite par la journaliste, de par sa connaissance des ces sujets qui l'amène à savoir que seuls les non-vaccinés sont pris en compte dans ce genre d'études.

En écrivant dans le titre de l'article que les personnes non vaccinées « ont 90 % de risque d'attraper le virus en 5 minutes même à trois mètres de distance » et en reprenant l'expression « non-vaccinés » dans l'article, la journaliste de *Midi libre* ne trompe pas les lecteurs sur les conclusions de l'étude.

Le CDJM considère qu'il s'agit d'un choix de présentation, d'un angle, qui peut relever d'une ligne éditoriale en faveur de la vaccination, ou du port du masque mais pas une inexactitude ou un non respect de la véracité des faits .

## Conclusion

Le CDJM réuni le 8 février 2022 en séance plénière estime que la règle déontologique d'exactitude et de véracité n'a pas été enfreinte par *Midi libre*.

**La saisine est déclarée non fondée.**

Cette décision a été prise à l'issue d'un vote, par 17 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.